

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2022**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 8 avril 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 31 mars 2022.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Olivier BARBIER, Colette CHAPUIS, Dimitri CHABOD, Laurent GARCIA, Agnès LAPLAZA, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT

Absente excusée : Christine HUBLEUR

Absents : Jean-Louis DA COSTA, Christine BESOMBE JOLLY

Pouvoir de Christine HUBLEUR à Laurent BAILLY

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

### **TAUX D'IMPOSITION 2022 :**

M. le Maire rappelle la dernière modification importante de la loi de finances et notamment le changement de répartition des taux d'imposition suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Conformément à l'an dernier il n'y a donc pas lieu de voter un taux pour la taxe d'habitation mais uniquement les taux de taxes foncières bâti et non bâti.

Pour compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, il est acté que la part départementale sur le foncier bâti leur sera transférée ce qui ne devrait faire que peu ou pas varier le taux global d'imposition du contribuable.

Nature des taux	Taux 2021	Taux 2022	explications
Taxe d'habitation			
Taux foncier bâti (TFB)	37.43%	37.43%	= taux 2021 (12.95)+ taux département (24.48)
Taux foncier non bâti (TFNB)	28.06%	28.06%	
Coefficient correcteur pondérateur	0.54583	0.546993	Variation de 0.21%

Après avoir émis leurs avis, les conseillers valident à l'unanimité les taux suivants :

Taux foncier bâti (TFB) : 37.43%

Taux foncier non-bâti (TFNB) : 28.06%

### **CONVENTION D'ADHÉSION POUR CONSEILS EN ÉNERGIE PARTAGÉE AVEC LE SIED :**

Monsieur le Maire souhaite mener une réflexion concernant la maîtrise des consommations énergétiques de son patrimoine communal.

Il informe le conseil municipal que le SIED 70 propose à l'ensemble des communes du territoire un service de conseil en énergie partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine énergétique.

Cet accompagnement permettra, entre autres, d'établir un bilan énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, ...), de cibler les actions prioritaires à mener en terme de rénovation énergétique et de bénéficier, gratuitement, de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux dont la rénovation est envisagée.

Il indique que le coût d'adhésion au service du CEP est de 250 € pour une durée de 3 ans et que la contribution sera réclamée à la collectivité au terme des 3 années de suivi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet et autorise le Maire à signer la convention.

### **BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2022, adopté à l'unanimité, se décompose comme suit :

\* en FONCTIONNEMENT : 728 791.00€ en dépenses et recettes,

\* en INVESTISSEMENT : 383 219.55 € en dépenses et recettes ;

Les travaux inscrits donnent la priorité aux projets suivants :

Restauration cloches/clocher (60000€), achat d'une épareuse (19000€), toit logement locatif rue des chenevières (17000€), éclairage piste cyclable + reliquat éclairage public rue sonjour (52700€), alarme mairie/école (1800€), plantation fruitiers rodelle (3000€), poteaux incendie (7200€), grillage terrain de pétanque (13 500€), grillage terrain en face du cimetière (6800€), cimetière (11500€), matériel périscolaire – mobilier et divers (4500€).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Fête de la musique le 17 juin 2022.

*Le Maire, Yvan GUIGNOT*



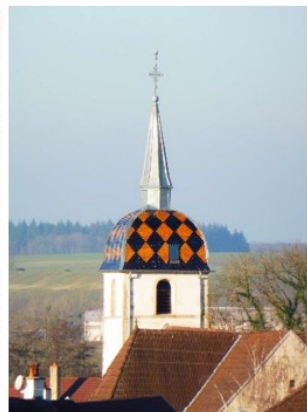
**Nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement les particuliers et les entreprises qui ont déjà participé à l'évènement. À ce jour la collecte a rapporté 32 000€.**

**Votre générosité peut vous permettre d'être défiscalisé une nouvelle fois.**

**La cloche classée sera prochainement restaurée pour une réhabilitation dans ses fonctions à l'automne 2022.**

**Profitez-en pour diminuer vos impôts !**

FONDATION  
 PATRIMOINE  
 *Je donne!*  
POUR LA RESTAURATION DE  
**LA CLOCHE ET L'ÉGLISE  
SAINT MAURICE DE  
GRAY-LA-VILLE**  
Haute-Saône



## **La commune effectuera le recensement en janvier/février 2023.**

Elle recherche 2 agents recenseurs pour effectuer la mission ;  
si vous êtes intéressé veuillez prendre contact avec le secrétariat.